



Commune de NIEUL-SUR-MER

Charente-Maritime

Nieul-sur-Mer, le mercredi 20 mai 2020

Dossier suivi par Stéphane BALDY
Nos réf. : HL/NH/SB
Tél. 05.46.37.15.72
directionej@nieul-sur-mer.fr

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Objet : Rentrée scolaire du 12 mai suite à déconfinement

Madame, Monsieur,

Les modalités de prise en charge de vos enfants dans les écoles à compter du 25 mai vous ont été récemment notifiées, tant par la commune que par les trois écoles respectives. Ces modalités sont basées sur deux axes : les consignes de réouverture de l'école à un plus grand nombre d'enfants d'une part et le respect strict des règles sanitaires imposées par le protocole sanitaire rédigé par le conseil scientifique d'autre part. Je tiens à rappeler que le respect des mesures d'hygiène a toujours été notre priorité afin de garantir la sécurité des enfants mais aussi des adultes qui travaillent à leur côté. Ces deux axes étant par définition incompatibles, la solution apportée par la commune n'a évidemment pu satisfaire tout le monde, ce que nous regrettons bien évidemment.

Sans prétendre régler l'ensemble des difficultés que chaque famille rencontre individuellement en ce temps de crise, je souhaite toutefois vous apporter les éléments techniques de compréhension afin que vous puissiez prendre la mesure de ce qui a été fait par la Municipalité afin de répondre au mieux aux besoins des familles et ce compte tenu de nos propres contraintes. Vous verrez ainsi que la solution qui vous a été présentée est bien une solution lourdement pesée et réfléchie et non un simple « refus » de la commune de répondre à la proposition de l'école G. Chobelet.

Concernant les moyens humains :

L'ensemble des agents du service Enfance-Jeunesse (soit 8 animateurs, 6 ATSEM, 7 agents d'entretien et 3 agents de production de cuisine) ont été entièrement mobilisés pour la réouverture des écoles et les activités périscolaires. Ces équipes ont été renforcées par le recrutement de deux animateurs supplémentaires et ce jusqu'à la fin de l'été. Les planning des agents ont été adaptés et la répartition des missions modifiées. Ainsi les agents d'entretien et les agents de production de la cuisine centrale viennent en renfort des animateurs ; les ATSEM viennent en renfort pour l'entretien des locaux et les animateurs assurent le ménage dans les salles qu'ils occupent. Je précise qu'aucun de ces agents, n'a fait valoir son droit de retrait et qu'ainsi nous avons pu assurer les services périscolaires de garderie et de restauration, contrairement à plusieurs communes de l'Agglomération qui s'en sont abstenues.

Concernant les moyens techniques :

Bien évidemment la commune a procédé à l'achat en nombre de tous les produits et matériels nécessaires à la désinfection des bâtiments et du mobilier et à la protection des occupants des lieux. Cela nous a permis ainsi de pourvoir aux besoins des enseignants qui n'étaient dotés ni en masque ni en gel par leur ministère d'attache. Parallèlement, comme vous le savez, nous avons considérablement renforcé l'entretien et la désinfection des locaux ; cela inclut quotidiennement le nettoyage des draps en école maternelle, de l'ensemble du mobilier, de l'ensemble des jouets et jeux mis à la disposition des enfants ; le nettoyage des sanitaires trois fois par jour, des classes utilisées deux fois par jour, des trois restaurants scolaires entre chaque service et de tout le matériel après chaque utilisation. Ainsi l'entretien de tout le secteur scolaire et périscolaire a été privilégié tout en maintenant l'entretien des autres locaux dans lesquels des agents communaux travaillaient (mairie, annexe de la mairie, CCAS et Centre technique).

Mairie de Nieul-sur-Mer

Concernant l'organisation des temps périscolaires :

L'accueil du matin et du soir ont été maintenus et ce dans le respect total des mesures sanitaires. La restauration scolaire (avec production) a été maintenue depuis le début de la crise, et ce contrairement à la plupart des communes. Le respect des mesures sanitaires nous imposant la gestion de groupes d'enfants dits « hermétiques » (autrement dit, les enfants des différentes classes ne doivent ni se croiser, ni se mélanger, ni être en même temps dans une même salle), la distribution des repas a été adaptée. Si les repas continuent à être pris dans les réfectoires des trois écoles (les règles d'hygiène imposée par la Direction Départementale de la Protection des Populations nous interdisant d'établir un lieu de restauration dans une salle autre que celle dédiée à cet effet), nous avons modifié la pause méridienne en augmentant son amplitude totale de 11h45 à 14h00. Ainsi cela nous permet de faire manger l'ensemble des enfants présents en 4 groupes (au lieu d'un seul), ce qui assure à la fois le respect des groupes « hermétiques » et le respect du rythme de l'enfant. Cela permet également d'assurer la désinfection des classes, l'une après l'autre, au fur et à mesure que les groupes d'enfants déjeunent.

Concernant l'organisation des temps scolaires :

Le principe de base repose sur la présence limitée à 12 enfants par classe en école élémentaire et 8 enfants par classe en école maternelle. Partant de ce principe imposé par le protocole sanitaire et adapté évidemment aux contraintes de terrain des enseignants, il n'est pas possible d'accueillir quotidiennement tous les enfants. A cela s'ajoute la nécessité de prendre en compte les enfants dont les parents occupent des emplois répertoriés comme « prioritaires » et la contrainte donc de sélectionner les enfants qui fréquenteront l'école et selon quel rythme.

Bien évidemment l'organisation des temps scolaires relève de la compétence exclusive des enseignants. Ainsi l'école maternelle a proposé d'ouvrir la moitié de ses classes en accueillant exclusivement les enfants « prioritaires » ; ce choix se justifie notamment par le nombre d'enfants prioritaires d'une part et sur la grande difficulté à faire appliquer les gestes barrières à des enfants de moins de six ans qui requièrent une attention accrue.

L'école élémentaire A. Devaud a fait le choix de n'ouvrir que quatre classes pour les cinq niveaux scolaires afin de permettre à chaque enseignant, à raison d'une journée par semaine, de réaliser son travail à distance avec les enfants restés à la maison. L'école G. Chobelet a souhaité ouvrir cinq classes. L'ensemble des contraintes exposées ci-dessus, en termes de moyens techniques, humains, de salles disponibles et d'organisation, ne nous permet pas de satisfaire ce souhait. Le renforcement des équipes d'agents n'y changerait rien : nous n'avons pas assez de locaux et pas assez d'amplitude horaire. En outre il nous a semblé pertinent, pour des raisons d'équité entre les écoliers des deux écoles élémentaires, de retenir le même principe d'ouverture de quatre classes.

Madame, Monsieur, au travers cette longue présentation technique, vous comprendrez qu'il ne nous est pas possible d'aller au-delà de l'organisation proposée par la commune. Il va de soi que comme toujours nous avons à cœur d'offrir un service cohérent et efficace. En l'espèce toutes les contraintes imposées par l'État dans le cadre de la réouverture des écoles nous empêchent de trouver une solution susceptible de satisfaire tout le monde. La seule et unique solution permettant d'ouvrir toutes les classes à tous les enfants consiste à déroger, comme certaines communes l'ont fait, à une partie du protocole sanitaire. Nous nous refusons, je me refuse, à cette solution.

Madame, Monsieur, nous sommes parfaitement conscients de l'inconfort d'une telle situation et des perturbations qu'elle occasionne en termes d'organisations personnelle et professionnelle. En l'état actuel des règles sanitaires, nous ne pouvons faire mieux, mais soyez assurés que si dans les prochains jours ces règles venaient à s'assouplir, nous nous adapterions immédiatement.

Comptant sur votre compréhension et vous souhaitant bonne santé, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le maire de Nieul-sur-Mer,
Vice-président de la CDA,
Henri LAMBERT

